

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG, Rue Flécher, 4.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne :
A PARIS, chez MM. HAYAS-LAFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR.

4 Mars 1879.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier lundi. — L'ordre du jour ap-
pelle la discussion de l'interpellation de
M. Clémenceau relative à la préfecture de
Poitiers.

M. Clémenceau monte à la tribune et dit
que l'interpellation s'est imposée à son au-
teur qui ne l'a point cherchée. Ce procès de
la Lanterne était une première faute. Quant à
l'enquête, le préfet de police aurait dû la
faire lui-même. Pourquoi l'enquête insti-
tuée par le ministre a-t-elle avorté? L'ora-
teur déclare qu'il ne le sait pas. Mais ce
qu'il sait, c'est que, sous prétexte de réorga-
niser la préfecture, on n'a fait que la désor-
ganiser. On n'est arrivé qu'à inquiéter l'opi-
nion publique. M. Clémenceau termine par
un réquisitoire contre M. Ansart.

M. de Marcère répond, et dégage tout
d'abord la responsabilité de ses collègues.

M. de Marcère recommence les explica-
tions qu'il a déjà données samedi. Il est
moins ému, mais paraît tout aussi embar-
rassé.

Après le ministre, MM. Tirard et Léon
Renault prennent la parole. M. Rouvier
monte à la tribune pour un fait personnel.

La séance est suspendue à 4 heures 15 et
reprise à 4 heures 50.

A 5 heures, le bruit court que M. Clémenceau
et ses amis se sont ralliés à l'adoption
de l'ordre du jour pur et simple, sur la pro-
messe que M. de Marcère donnera sa dé-
mission demain matin.

M. Rameau propose, au nom d'un grand
nombre de ses collègues, l'ordre du jour pur
et simple.

M. Clémenceau, vu qu'il n'y a qu'une
différence de forme entre son ordre du jour
et l'ordre du jour pur et simple, accepte ce
dernier, qui est adopté par la Chambre.

Chronique générale.

Le Palais-Bourbon communiquant pour
ainsi dire avec l'hôtel du ministère des affaires
étrangères, le président du conseil a
presque tous les jours des entretiens plus ou
moins longues avec M. Gambetta.

La principale préoccupation de M. Wad-
dington est de voir le Parlement aborder le
plus tôt possible les questions d'affaires. Le
président du conseil a même signalé à M.
Gambetta la nécessité de statuer, à bref dé-
lai, sur une partie des travaux de chemins
de fer proposés par M. de Freycinet. Le
chef du cabinet considère que c'est le moyen
le plus pratique de rendre l'activité à l'in-
dustrie métallurgique, qui traverse une crise
plus violente que jamais.

M. Grévy, dans une récente conversation
avec un membre du corps diplomatique qui
lui parlait du fâcheux effet que produirait à
l'étranger le procès des ministres du 16 Mai,
s'il avait lieu, répondit qu'il comptait beau-
coup sur la sagesse de la Chambre pour évi-
ter ce scandale, mais que si, néanmoins, il
était trompé dans son attente, il prendrait
conseil des circonstances et agirait au mieux

dans l'intérêt de la République conserva-
trice, en dehors de laquelle il n'y a aucun
gouvernement possible. M. Grévy ne veut
pas s'engager dans la voie où les impatientes
voudraient le conduire.

La jactance des feuilles radicales côtoie
presque toujours le burlesque pour tomber
dans le ridicule. Nous trouvons dans le Vol-
taire la facétie suivante :

« Les doctrines malsaines de M. Oscar
Bardy de Fourtou, cet avocat de province qui
est arrivé, on ne sait comment, à s'emparer du
portefeuille de l'intérieur ! »

En écrivant cette phrase dédaigneuse :
« cet avocat de province », le Voltaire a donc
oublié que M. Le Royer est un avocat de
province, que M. Lepère est un avocat de
province, que M. Albert Grévy, qui vise à la
vice-royauté de l'Algérie, n'est aussi qu'un
avocat de province; qu'enfin, la plupart des
grands postes sont aujourd'hui envahis par
une nuée d'avocats de province qui ont fait
preuve de républicanisme sans être obligés
de faire preuve d'un talent remarquable.

Celui de M. de Fourtou, consacré par ses
succès de barreau et de tribune, le désignait
tout naturellement au choix d'un gouverne-
ment régulier. Tout le monde sait donc com-
ment il a pu accepter un portefeuille de M.
Thiers d'abord, et du Maréchal ensuite,
sans qu'il ait dû faire de grands efforts pour
s'en emparer.

Avant de lancer de pareils parés, le Vol-
taire devrait se demander sur qui ils pen-
vent tomber, et se rappeler l'adage du fabu-
liste :

« Rien n'est plus dangereux qu'un maladroît ami,
Mieux vaudrait un sage ennemi. »

C'est à tort que l'on a annoncé un voyage
de la reine Victoria comptait faire en Alle-
magne.

Sa Majesté quittera effectivement l'Angle-
terre le 25 mars courant, mais décidément
pour traverser la France et se rendre en
Italie.

LE COUP DE LA CONVERSION.

L'attention publique tout entière est ex-
clusivement occupée de ce que l'on a appelé
« le coup de la conversion ». Toutes les
questions paissent devant celle-là. Le mot
de « scandale » est dans toutes les bouches
comme il figure en tête de tous les articles
de journaux. Jamais, dans aucun pays,
on ne vit peut-être un agiotage aussi ef-
fréné.

C'est, on le sait, sur le 5 0/0 que les ma-
nieurs d'argent ont exercé leurs talents. Cette
valeur, entre toutes, devait être laissée en
dehors de ces spéculations scandaleuses,
car ce fonds a été créé il y a sept ans pour
hâter la libération du territoire. Avec un
patriotisme dont on a cherché à faire hon-
neur au seul M. Thiers, tous ont apporté
leur épargne, et c'est sur ce même 5 0/0 que
l'on a commis ce que la Marseillaise appelle
brutalement le coup de la conversion !

Aussi l'émotion à la Bourse a-t-elle été ex-
trêmement vive et les ordres de vente ont
afflué. Ces jours derniers, on s'entretenait
beaucoup d'un coulissier qui se serait sui-
cidé à la suite du désastre que cet agiotage
vient de faire subir à sa maison.

On sait que les bruits de conversion ont
produit une baisse de quatre francs en qua-
tre jours sur le 5 0/0. D'énormes ventes se
sont produites. Les petits rentiers ont cédé
à une panique qui a redoublé quand on a vu
la nouvelle commission du budget se recons-
tituer sur ce mot d'ordre : la conversion.
Aussi c'est sur la commission du budget que
le ministre des finances, à la séance, a fait
peser toute la responsabilité.

Un de nos confrères donne les noms des
membres de cette commission, qui a eu son
opinion sur la conversion, et qui l'a perdue
si fort à propos pour les agioteurs. Ce sont
MM. Gatineau, — Brisson, — Latrade, —
Joly, — Clémenceau, — Bethmont, — Spul-
ler, — Lacaze, — Liouville, — Millaud, —
Légrand, — Noirot, — Proust, — Martin-
Feuillee, — Farcy, — Rouvier, — Tirard,
Varambon, — Germain, — Devès, — Le-
tièvre, — Lamy, — Andrieux, — Parent, —
Gunchard, — Floquet, — Wilson, — Cons-
tans, — Casimir Périer, — Brelay, — Mar-
gaine, — Bardoux et Langlois.

Les noms de ces commissaires doivent
être conservés. Cette commission sera cé-
lèbre quand on écrira l'histoire de ce temps-
ci.

Maintenant, que l'on suppose les énor-
mes bénéfices des acheteurs pendant la
baisse des trois journées les plus mouve-
mentées de la Bourse, — et que l'on calcule
aussi les pertes des pauvres gens qui se sont
laissé prendre dans ce mouvement de baisse
absolument artificielle, — et que l'on tire la
conclusion.

La France insiste avec vigueur sur la res-
ponsabilité encourue par le ministre des
finances; elle dit :

« Comment, il y a seize jours, le 16 fé-
vrier courant, M. Say n'avait d'opinion ni
sur le fond ni sur la forme de la conver-
sion », et même prétendait « qu'il ne sau-
rait en avoir une », et le 26 février, après
une baisse désastreuse de cinq francs, il en
avait miraculeusement une dont il faisait
part... au syndicat des agents de change!

Pourquoi la priorité insolite de cette
communication ministérielle, pourquoi la
Bourse avant la Chambre des députés, avant
la commission du budget?

Est-ce que tout, absolument tout n'est
pas louche, abominablement louche dans
cette injustifiable conduite du ministre des
finances, conduite qui a été la cause de per-
tes considérables, car 5 fr. de dépréciation
sur un fonds de 7 milliards se traduisent en
chiffres par 350 millions? En répondant
comme il a répondu, en agissant comme il a
agi, est-ce que M. Say n'a pas mis tout au
moins les apparences contre lui? Que ré-
pondre aux rentiers menacés qui, dans
l'exaspération de leur effarement et dans le
trouble de leur petit budget, bouleversé par
une perte relativement considérable, accu-
sent le ministre d'avoir spéculé à leurs dé-
pens, d'avoir vendu avant qu'ils vendissent
et racheté avant qu'ils rachetassent? Nous
leur affirmerions que c'est une calomnie,
qu'ils ne le croiraient pas.

Ils diraient :
« Qui empêchait le ministre, interpellé le
14 février courant, de s'expliquer sur la
conversion dans les mêmes termes où il
l'a fait hier, 27 février, en s'adressant au
syndic des agents de change et aux mem-
bres de la commission du budget? »

« S'il eût tenu à la tribune le 14 février le
même langage qu'il a tenu le 27, il n'y
aurait pas eu de désarroi des rentiers, il

n'y aurait pas eu de panique à la Bourse,
il n'y aurait pas eu d'effondrement du
5 0/0, il n'y aurait pas eu de dépréciation
de 350 millions, il n'y aurait pas eu de
suicides et de sinistres, mais aussi il n'y
aurait pas eu de spéculation ténébreuse à
la baisse et de gain léonin sans aucun ris-
que de perte. »

Par quelles raisons plausibles les contre-
dire?
En effet, comment faire admettre par
des gens sérieux qu'un ministre des finances
n'avait pas et ne saurait avoir d'opinion sur
une question aussi importante que celle de
la conversion, puisque cette question avait
déjà été, une année auparavant, le 22 mars
1878, l'objet d'une pressante interpella-
tion?

Insister plus longuement serait superflu,
car essayer de justifier une conduite injus-
tifiable serait impossible.

Il est à remarquer que la France est un
journal républicain et que M. Léon Say ne
peut donc pas se poser en victime de la
réaction.

Nous ne pouvons songer à publier, même
en les résumant, les articles si justement
sévères de la presse de Paris et de la pro-
vince contre ce scandale financier, mais
nous croyons devoir reproduire les appré-
ciations autorisées que la Gazette des Tribu-
naux formule :

La responsabilité du scandale, qui s'est produit
cette semaine sur le marché financier, ne tombe
pas sous l'application de la loi. Mais l'opinion pu-
blique frappe d'une énergique réprobation des faits
comme ceux auxquels nous venons d'assister. L'in-
dignation générale a fait explosion jeudi. Depuis,
elle s'est accentuée, et elle fait peser tout le poids
de la responsabilité sur M. le ministre des finances.

Avant de rechercher sur qui devait retomber la
charge d'un fait aussi grave, nous avons voulu at-
tendre les explications de M. le ministre. Interpellé
hier par M. Anisson-Duperron, il a fait une ré-
ponse embarrassée, qui ne l'a en rien justifié des
reproches qui lui sont adressés depuis trois jours.

Le 14 février, M. le ministre avait été interpellé
sur la conversion des rentes 5 0/0. Il avait refusé
de répondre, ajoutant que s'il avait un secret, il ne
le dirait pas.

Le 22 février, la Chambre des députés nomme
dans ses bureaux la commission du budget. La
question de la conversion est discutée dans plu-
sieurs bureaux. La majorité des commissaires
nommés est favorable à la conversion. Le public
en tire immédiatement la conséquence que la
conversion va être proposée par la commission du
budget. Une vive émotion se produit dès samedi
soir, dans le monde des affaires. M. le ministre n'a
pas pu l'ignorer.

Que fait-il? — Rien.

Que devait-il faire? — Prévenir sans retard le
public que le gouvernement n'était pas d'avis de la
conversion.

Cela lui était facile. Une note pouvait, dès di-
manche matin, être insérée au Journal officiel,
pour annoncer que malgré l'interprétation que le
public donnait à la composition de la commission
du budget, le gouvernement ne se considérait pas
comme engagé et qu'il entendait conserver toute
sa liberté sur la question de la conversion.

M. le ministre a dû savoir l'émotion qui, pen-
dant toute la journée de dimanche, s'était produite
sur le marché libre de la coulisse. Il devait prévoir
que cette émotion gagnerait, le lundi, le marché
officiel.

Il ne convenait pas alors qu'il laissât croire,

puisque ce n'était pas son opinion, que le gouvernement pourrait accepter le principe de la conversion, auquel la majorité de la commission était représentée, par toute la presse, comme favorable.

Puisque son intention était de combattre la conversion, c'était un devoir impérieux pour lui, après l'émotion du dimanche, de prévenir le lundi matin, au moins, le marché officiel des résolutions du gouvernement.

M. le ministre n'avait-il pris alors aucune résolution? S'il n'en avait pas pris, il est coupable, car dans des questions de cette nature, qui touchent au crédit de l'Etat, un ministre des finances est coupable de ne pas prendre de résolutions. S'il en avait pris, il est encore plus coupable d'avoir attendu jusqu'au jeudi pour les faire connaître.

Comme le disait hier, avec juste raison, le *Journal des Débats* :

« La nomination de la commission du budget n'a pas fait naître l'opportunité de la conversion, mais elle a fait naître pour le gouvernement la nécessité de prendre un parti et de le dire. »

Oui, il y avait nécessité de prendre un parti. Mais il fallait que ce parti fût pris immédiatement.

Oui, il y avait nécessité de dire le parti que le gouvernement aurait pris, mais il fallait aussi que cela fût dit immédiatement.

M. le ministre a laissé croire pendant cinq jours, à Paris, dans toute la France, à l'étranger, que la conversion allait se faire.

Pendant cinq jours, il a laissé, par l'effondrement de la rente 5 pour 100, déprécier le plus important de nos fonds d'Etat.

Puis, tout à coup, après cinq jours de baisse, il fait une déclaration qui a produit sur le champ une hausse considérable.

Et M. le ministre des finances voudrait échapper à la responsabilité de son inaction et de son silence pendant cinq jours?

Toute la presse de Paris avait annoncé, dès le dimanche 23, que la conversion allait se faire, et le ministre n'a pas jugé opportun de démentir ces appréciations erronées!

Chaque lundi, le *Journal des Débats* publie une revue financière de la semaine. Le lundi 24 février, après la nomination de la commission du budget, après l'émotion qui s'était produite, la veille, sur le marché libre, le *Journal des Débats* publiait, dans sa revue financière, les lignes suivantes :

« La chute de 5 p. 100, indépendamment de la raison majeure de la conversion, a pour baïsser le motif spécial de la situation de la place... »

Quant aux rentiers qui ont jusqu'ici attendu sans bouger la conversion, ils ont de moins en moins de raison de remuer. A n'en pas douter, le nouveau fonds qu'on va créer sera encore celui des Fonds publics français qui rapportera le plus. La diminution du taux est pour les rentiers le malheur des temps. On n'a pas acheté de 5 pour 100 au-dessus du pair depuis deux ans, comme on fait de la prose sans le savoir.

La conversion a été assez tambourinée. L'imaginaire donc que le rentier n'a pas besoin de sortir des rangs. On lui retranche un quartier de son revenu. C'est convenu; mais le nouveau fonds sera certainement appelé à lui remettre en main le capital qu'il aurait pu réaliser en vendant son 5 pour 100 beaucoup au-dessus du pair. Il n'y aura que demi-mal pour le rentier. La nation trouve tout cela juste, je n'en doute pas.

Et M. le ministre n'a pas fait démentir cet article du *Journal des Débats*? La conversion n'y était-elle pas présentée comme une mesure résolue, qui allait être appliquée, et que le journal proclamait juste? On plaignait les rentiers et on les invitait à accepter avec résignation la situation qui allait leur être faite.

M. le ministre, à partir du samedi 22 février, a dû lire tous les articles des journaux de Paris sur la conversion. Les lignes que nous avons citées, extraites du *Journal des Débats* du 24 février, n'ont pas dû échapper à sa vigilance. Et cependant il a gardé le silence, laissant le public, pendant trois jours encore, sous l'impression que l'opinion du *Journal des Débats* devait lui donner.

M. le ministre a dit hier qu'il n'avait pas parlé pour ne pas « amener dans le public des émotions dont il repoussait toute la responsabilité. »

C'est son silence inexplicable, c'est son silence de cinq jours qui a causé l'émotion qu'a ressentie le public.

Cette émotion, d'un mot il eût pu la calmer. Sa faute est de n'avoir pas dit ce mot dès le dimanche matin.

Il ne faut pas que l'on puisse reprocher à un ministre des finances d'avoir laissé faire, sur les fonds d'Etat, une baisse fondée sur une fausse interprétation des opinions que le public lui prêtait, quand, par une déclaration immédiate, il lui était facile d'arrêter cette fausse interprétation. Il ne faut pas qu'on puisse lui reprocher d'avoir attendu avant de prendre une attitude qui devait amener une hausse considérable.

Malgré les explications qu'a présentées hier M. le

ministre pour essayer de se défendre, il ne pourra jamais échapper à la lourde responsabilité du scandale qui s'est produit jeudi dernier à la Bourse de Paris.

INSTRUCTION PASTORALE

De M. l'Evêque d'Angers sur les devoirs des catholiques envers l'Eglise et mandement de Carême pour l'an de grâce 1879.

(Suite.)

Quel motif de sécurité n'y a-t-il pas en effet pour vous, N. T. C. F., dans cette soumission à l'autorité la plus haute sans contredit et la plus respectée qu'il y ait ici-bas? N'avoir d'autre garant de la vérité que soi-même, être réduit à ses seules lumières en face des redoutables questions dont dépend la destinée humaine, se sentir isolé dans les choses du salut, sans appui et sans guide, quoi de plus inquiétant pour la conscience d'un homme qui a souci de son avenir éternel? Une telle condition, si peu rassurante pour qui sait et veut réfléchir, peut-elle être comparée à la confiance que doit inspirer au catholique son attachement à la foi d'une Eglise universelle en étendue, perpétuelle en durée? Par le prêtre qui représente au milieu de vous les pouvoirs de l'Eglise, vous êtes en communion de doctrine avec votre évêque et avec les évêques du monde entier, par votre évêque avec le souverain Pontife, par le souverain Pontife avec Jésus-Christ lui-même dont il tient la place sur la terre. Et cette chaîne merveilleuse, dont chaque fidèle est un anneau, n'embrasse pas seulement le monde actuel, elle se prolonge, par delà les âges, jusqu'au berceau du monde d'où elle part avec le premier homme. Par le lien de l'obéissance, qui vous rattache à l'Eglise, vous êtes unis dans la justice et dans la vérité à tout ce qu'il y a eu, sous les deux Testaments, de plus noble et de plus pur, de plus docte et de plus saint. Dans la voix de vos pasteurs qui vous instruisent chaque dimanche, vous entendez la voix des patriarches et des prophètes, des apôtres et des docteurs, des confesseurs et des martyrs, des papes et des évêques, des pères et des conciles, cette voix qui domine tous les bruits de la terre, et qui n'est autre que la voix même de Dieu répétés, de siècle en siècle, par tous les échos du monde.

Est-il une autre autorité que l'on puisse mettre en balance avec celle-là? Où trouver ailleurs des garanties plus hautes et plus sûres? comment la conscience d'un homme ne se sentirait-elle pas en pleine sécurité, quand le passé et le présent se réunissent pour lui offrir un ensemble de témoignages si imposants par leur nombre et leur valeur!

Et que l'on ne dise pas : la soumission du catholique à l'autorité de l'Eglise est un joug humiliant pour la raison humaine. Dieu y a pourvu, N. T. C. F., en protégeant l'enseignement de l'Eglise contre toute erreur en matière de foi et de morale. *Quæ sunt contra fidem aut bonam vitam nec approbat, nec tacet, nec facit Ecclesia.* « L'Eglise, écrit saint Augustin, ni n'approuve, ni n'autorise, ni ne fait rien de contraire à la foi ni aux bonnes mœurs. » L'obéissance ne saurait être un sacrifice pénible, lorsqu'elle trouve de telles garanties dans ceux qui la demandent. Oui, c'est en toute vérité que nous pouvons dire au divin législateur : *Cum magna reverentia disponis nos.* « Vous gouvernez nos âmes avec respect. »

Dans les choses de l'ordre temporel qui sont de moindre importance, nous ne manquons pas d'ajouter foi à la parole de nos semblables, lors même qu'elle n'exclut pas toute crainte de tomber dans l'erreur. Mais quand il s'agit de vérités dont dépend le salut éternel, Dieu n'a pas voulu que le chrétien en fût réduit à cette simple confiance morale qui suffit d'ordinaire pour nos intérêts terrestres. Afin de montrer tout le prix et toute l'excellence de l'acte de foi catholique, il lui a donné pour base le témoignage d'une autorité infaillible. Il a laissé tomber sur cette autorité le reflet d'un attribut divin, plutôt qu'il n'imposât à l'homme une soumission dont la dignité eût pu souffrir.

C'est à ce point de vue qu'il convient de se placer, pour apprécier dans toute sa force le motif d'un si grand privilège. L'infaillibilité doctrinale du souverain Pontife et, par suite celle de l'Eglise, qui en est inséparable, constituent la plus haute marque d'honneur que Dieu ait pu donner à l'intelligence humaine. En vertu de cette assistance de l'Esprit-Saint, c'est à la vérité elle-

même, c'est au jugement de Dieu que nous adhérons, et non pas au sens particulier d'un homme, quels que puissent être d'ailleurs ses mérites ou ses lumières personnelles. Et ce privilège de l'infaillibilité doctrinale, N. T. C. F., vous en bénéficiez tous, vous y participez vous-même en quelque sorte; car tant que vous restez unis aux pasteurs de vos âmes, et que ceux-ci demeurent attachés à la chaire de saint Pierre, vous ne courez aucun risque de vous tromper : votre doctrine est la doctrine de l'Eglise, et la doctrine de l'Eglise est celle de Jésus-Christ. Dans de telles conditions, l'obéissance n'a rien qui puisse rabaisser l'homme : bien loin d'humilier le chrétien, elle est pour lui un honneur et un titre de gloire.

Puisque donc, obéir à l'Eglise, c'est obéir à Dieu dont elle est ici-bas l'organe et le représentant, que notre soumission soit pleine et entière, prompt et joyeux! Montrons-nous docile à son enseignement, observons ses préceptes, suivons la voie qu'elle nous trace. Que d'autres la contristent par leurs révoltes ou par leurs défaillances; pour nous, qui la vénérons comme une mère, sa parole ne trouvera jamais dans nos cœurs que le sentiment de l'obéissance et du respect filial. Ah! si tous ses enfants écoutaient sa voix avec une égale humilité, si la présomption n'en portait aucun à préférer ses propres vues aux lumières de l'Eglise, si la grande armée de la foi marchait les rangs serrés sous les ordres de ses chefs, sans laisser s'introduire parmi elle ni mésintelligence ni division, que la victoire sur l'erreur serait facile! Une confiance excessive en soi-même est la cause ordinaire des déficiences; et c'est au respect de l'Eglise, de ses lois et de ses ministres, que l'on reconnaît une fois robuste et sincère.

Sous peu de jours, N. T. C. F., la loi du jeune quadragénaire va remettre à l'épreuve cette obéissance qui est la marque du vrai chrétien. Car si le sacrifice qu'elle nous demande est un moyen efficace d'expier nos fautes, et de modérer en nous la vie des sens, pour fortifier celle de l'esprit, il est encore salutaire et méritoire à un autre titre. C'est une loi d'abstinence qui, dans le paradis terrestre, devait servir à éprouver la fidélité du premier homme; c'est aussi une loi d'abstinence qui est destinée à faire éclater la soumission de chrétien à la divine autorité de l'Eglise. De part et d'autre, la pratique de l'obéissance est attachée à une victoire de l'homme sur les appétits inférieurs de sa nature. En observant les prescriptions de la sainte Quarantaine, nous faisons mieux que de répéter en parole, nous professons par nos actes l'article du symbole qui résume cette instruction pastorale : *Credo in Ecclesiam sanctam* : « Je crois en la sainte Eglise. »

II.

L'apôtre saint Paul écrivait aux Ephésiens : « Personne ne hait son propre corps, mais chacun nourrit le sien et en prend soin. » *Nemo unquam carnem suam odio habuit, sed nutrit et fovet eam.* Et dans une autre de ses Epîtres, développant une idée analogue, il montrait comment tous les membres du corps humain contribuent, par une action réciproque, à l'entretien de la vie. Il n'en est pas autrement, N. T. C. F., de cet ensemble d'éléments qui constituent un corps moral ou une société. Par cela même qu'on en fait partie, on contracte l'obligation d'en soutenir les intérêts. C'est sur ce principe de droit naturel qu'est fondé le dévouement à la famille, à la patrie, à l'humanité entière. Nul membre d'une association ne peut rester indifférent au bien des autres; leur cause est la sienne propre, et celui-là ferait preuve d'un égoïsme coupable qui, au lieu d'accepter sa part d'efforts et de sacrifices, se retrancherait dans l'isolement, pour échapper à ses devoirs envers le corps auquel il appartient. Cette coopération au travail commun peut n'être pas égale pour tous, en raison de la différence des aptitudes et des situations; autre est la fonction de la tête, autre celle des mains ou des pieds; mais, quelle que soit la diversité des services, chaque membre est tenu de concourir, dans la mesure de ses forces, à l'harmonie et au bien-être de l'organisme entier.

Si ces principes vous paraissent vrais, et ils sont incontestables, N. T. C. F., l'on ne saurait nier que le dévouement aux intérêts de l'Eglise ne soit pour tous les catholiques un devoir rigoureux et sacré. Car, nous aussi, nous formons un corps, et quel

corps? le corps même de Jésus-Christ, son corps social, son corps mystique, comme s'exprime l'Apôtre : *Vos autem estis corpus Christi et membra de membro.* Le lien qui nous unit à l'Eglise est de tous le plus intime et le plus profond; car il est d'ordre surnaturel et divin; c'est le lien de la foi, le lien de la grâce. L'Eglise est notre famille spirituelle; elle est la patrie des âmes et la cité de Dieu. Par le baptême, elle nous enfante tous à une même vie; par son enseignement, elle nous éclaire d'une même doctrine; par sa hiérarchie, elle nous range sous la paternité d'un même chef; par la communion au corps et au sang de Jésus-Christ, elle nous admet à une même table et nous donne une même nourriture : *Multi sumus omnes qui de uno pane participamus.*

Autant de relations qui resserrent et fortifient cette communauté de vie et d'intérêts, la plus étroite qu'il y ait en ce monde. Aussi la mort, qui brise tous les liens terrestres, ne parvient-elle pas à rompre notre union avec l'Eglise : elle peut bien nous enlever à notre famille selon la nature, nous séparer de notre patrie temporelle; mais, pour n'être plus incorporés ni à l'un ni à l'autre, nous n'en continuons pas moins à faire partie du corps mystique de Jésus-Christ : en passant de l'ordre de la grâce à celui de la gloire, des rangs de l'Eglise militante dans ceux de l'Eglise triomphante, nous ne faisons qu'échanger les épreuves de la lutte contre les joies de la béatitude céleste. Si donc il est dans la nature des choses que tous les membres d'un corps se dévouent pour sa conservation, est-il un sacrifice qui doive nous coûter, lorsqu'il s'agit des intérêts d'une société à laquelle nous sommes si étroitement unis pour le temps et pour l'éternité?

Et ce qui doit enflammer le zèle des catholiques pour une telle cause, c'est que les intérêts de l'Eglise sont toujours et partout les intérêts mêmes de Dieu. L'Eglise a pour mission d'affirmer et d'étendre le règne de Dieu sur la terre; voilà le but auquel tendent toutes ses œuvres et toutes ses institutions. Soit qu'elle éclaire les intelligences des lumières de la foi, soit qu'elle ranime dans les cœurs l'amour de la vertu, soit qu'elle ouvre aux âmes les sources de la grâce, soit qu'elle dirige les consciences dans les voies du salut, elle ne se propose d'autre fin dernière que la gloire de Dieu.

C'est pour conduire les hommes à Dieu, qu'elle prie, qu'elle opère, qu'elle stimule l'ardeur de ses ministres, qu'elle envoie ses apôtres dans toutes les contrées de la terre, qu'elle multiplie ses ordres religieux et ses établissements charitables, qu'elle ne recule, dans l'exercice de son ministère, ni devant la fatigue, ni devant la souffrance, ni devant la persécution. Pas une de ses paroles, pas un de ses actes qui n'ait pour objet de glorifier Dieu, de le faire mieux connaître et aimer davantage, d'attacher à son service un plus grand nombre d'hommes. Donc, qui se dévoue aux intérêts de l'Eglise, sert les intérêts de Dieu; ces deux grandes causes n'en font qu'une; et ceux-là surtout en donnent la preuve, qui, à l'heure présente, et d'un bout du monde à l'autre, ne les séparent ni dans leurs attaques ni dans leurs haines.

S'il en est ainsi, N. T. C. F., si les intérêts de l'Eglise se confondent ici-bas avec les intérêts de Dieu même, ne faut-il pas en conclure que tout catholique a le devoir de mettre à leur service le zèle d'un apôtre et le courage d'un soldat? Nous serait-il permis de rester indifférents à des travaux et à des luttres dont dépend l'extension du règne de Dieu sur la terre? Ah! ne dites pas : c'est aux seuls ministres de l'Eglise qu'est réservée une pareille tâche. Non, l'Eglise a le droit de compter sur le zèle de tous ses enfants pour l'accomplissement de sa mission. Chacun peut et doit l'y aider, quelle que soit la sphère d'activité où se renferme sa vie. Vous servez puissamment les intérêts de l'Eglise, pères et mères de famille, quand vous exercez autour de vous cet apostolat du foyer domestique auquel l'affection et la tendresse ajoutent une si grande autorité, quand vous faites régner dans l'intérieur de vos maisons la piété et les bonnes mœurs. Vous devenez autant d'auxiliaires pour les ouvriers évangéliques, vous tous qui, dans les divers rangs de la société, donnez l'exemple d'une foi vive et sincère. Rien ne sert mieux la cause de l'Eglise que les vertus de ses enfants. La sainteté des premiers chrétiens a peut-être plus contribué au triomphe de l'Evangile que la prédication elle-même. Quand le monde païen vit se dérouler à ses yeux, trois siècles durant, ces merveilles

donnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, débilité, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry ».

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse

de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Warzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 67,514 : Naples, le 17 avril. — Monsieur. — Par suite d'une hépatite, j'étais tombé dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire, écrire, j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Les bruits de la vie ordinaire me faisaient mal; j'étais d'une tristesse mortelle, et tout commerce avec mes semblables m'était devenu très-pénible. Plusieurs médecins m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause, j'ai voulu essayer de votre Farine de Santé. Depuis trois mois j'en fais ma nourriture habituelle. La Revalescière est bien nommée, car, bœni soit le bon Dieu! elle m'a fait revivre; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. — Marquise de Bréhan.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 376 tasses, 70 fr. ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; Gondrand; Besson, successeur de Texier; J. Russon, épiciers; quai de Linoges. — Angers, Veuve Chanteau, épicière; Léveque, négociant, rue Planlagendel; BRETTEAU-DÉLAGRÈRE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{lle} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie}, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur.		Arrivées à Poitiers.	
6 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 45 m. soir.	10 h. 30 m. soir.
1 — 10 — — —	4 — 45 — — —	10 — 10 — — —	10 — 10 — — —
3 — 20 — — —	4 — 45 — — —	11 — 50 — — —	11 — 50 — — —
7 — 45 — — —	11 — 20 — — —		

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur.	
8 h. 50 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 45 m. soir.	10 h. 30 m. soir.
12 — 19 — — —	4 — 40 — — —	9 — 10 — — —	10 — 10 — — —
1 — 45 — — —	9 — 10 — — —	11 — 20 — — —	11 — 20 — — —
6 — 55 — — —	11 — 20 — — —		

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 MARS 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	77 70	»	»	Crédit Foncier colonial	880	»	»	Canal de Suez	767 50	»	»
3 % amortissable	79 00	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f.	755	»	»	Crédit Mobilier esp.	765	»	»
4 1/2 %	111	»	»	Obligations foncières 1877	377	»	»	Société autrichienne	336 25	»	»
5 %	113 60	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	670	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	501	»	»	Crédit Mobilier	675	»	»	Orléans	370	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	242	»	»	Crédit foncier d'Autriche	602 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	368	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	523	»	»	Est	700	»	»	Nord	368	»	»
— 1865, 4 %	532 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1130	13	73	Ouest	367	»	»
— 1869, 3 %	418	»	»	Midi	847 25	1	25	Midi	364	»	»
— 1871, 3 %	405	»	»	Nord	1412 50	»	»	Paris (Grande Ceinture)	369 75	»	»
— 1875, 4 %	547	»	»	Orléans	1212	10	7 50	Paris-Bourbonnais	370	»	»
— 1876, 4 %	523	»	»	Ouest	778 75	»	»	Canal de Suez	573 50	»	»
Banque de France	3020	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1312	50	»				
Comptoir d'escompte	757 50	»	»	C. gén. Transatlantique	515	»	»				
Crédit agricole	437 50	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 9 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-voiture.	4 h. 45 m. soir.
9 — 56 — — —	10 — 10 — — —
1 — 23 — — —	11 — 20 — — —
7 — 10 — — —	
10 — 15 — — —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	4 h. 45 m. soir.
9 — 31 — — —	10 — 10 — — —
1 — 40 — — —	11 — 20 — — —
12 — 40 — — —	
4 — 44 — — —	
10 — 36 — — —	

Le train partant d'Angers à 5 h. 25 de sole arrive à Saumur à 6 h. 56.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. BUFFARD, ancien huissier à Vihiers, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE YEUX DUBAS.

Les créanciers de la faillite de la dame Léonie Cronbruge, veuve du sieur Pierre Dubas, marchand de chaussures à Saumur, rue de Bordeaux, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 462 du Code de commerce, à se trouver, le vendredi 7 mars 1879, à dix heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Le greffier, L. BONNEAU.

(100)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École de cavalerie.

Le samedi 8 mars 1879, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères de dix chevaux réformés, provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE.

(76)

A LOUER

PRÉSENTMENT.

MAISON

Avec écurie et remise, Rue de l'Ancienne-Messagerie, Actuellement occupée par M. Delacour-Ouvrard. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Mors d'inondation. Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 4. S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A VENDRE

UN OMNIBUS PRESQUE NEUF, s'attelant à un cheval, et un coffre-fort, système Petit-Jean. S'adresser au bureau du journal.

Commune de Cléré.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Cléré prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Cléré, le dimanche 9 mars 1879, à une heure de l'après-midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

- 1° 2,003 mètres courants de terrassements..... 2,203 f. 30
- 2° 2,003 mètres courants d'empièvements, y compris l'entretien..... 6,499 f. 73
- 3° Travaux d'art..... 328 f. 26
- 4° Somme à valoir pour dépenses imprévues..... 68 f. 71

Total..... 9,100 f.

Les devis et cahier des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Vihiers, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A VENDRE

VINS VIEUX ET NOUVEAUX

Rouges et blancs. Provenant de la Four-de-Menive. S'adresser à M. MORLAT-BARBER, propriétaire, 13, rue de l'Ancienne-Messagerie, Saumur. (94)

A VENDRE

UN CHARRIOT léger, presque neuf, pouvant s'atteler à deux chevaux. S'adresser à M. VASSEUR, carrossier à Saumur. (79)

L'UNION INDUSTRIELLE

Association générale contre l'incendie.

COMPTOIR AGRICOLE

Compagnie d'Assurances à Prime fixe. CONTRE

LA MORTALITÉ DU BÉTAIL

Agent régional des arrondissements de Saumur et de Baugé. Saumur, ADOLPHE MARAIS, 14, rue de Bordeaux.

ON DEMANDE DES AGENTS dans chaque commune. S'adresser, tous les jours, à M. Adolphe MARAIS, Saumur, 14, rue de Bordeaux. (87)

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

MAISON DE CONFIANCE

FILS FER GALVANISÉS

Pour vigne, en qualité supérieure et ordinaire, au prix le plus bas possible. Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, n° 28, à Saumur.

La Compagnie d'assurances le Centre mutuel demande un agent principal pour l'arrondissement de Saumur. S'adresser à M. G. DOUSSAIN, 5, rue du Palais-de-Justice, à Saumur.

AVANCES

et ouvertures de crédit de banque aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de février et mars. Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à la propriété d'adhérer à l'extérieur du corps les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 c. : 1,50. Se défier des contrefaçons.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc. Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande. Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE

D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

Par F. DABURON, ancien magistrat.

L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2^e livre de l'Enéide).

Un volume, l'Iliade 3 fr. — Un volume, l'Odysse 2 fr. 50 c. Les deux volumes ensemble 5 fr.

En vente chez tous les libraires :

LES CHRONIQUES SAUMUOISES

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même auteur.

LES ORIGINES DE L'ACADEMIE D'EQUITATION CIVILE

DE L'ECOLE D'EQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1890)

Par le même.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 25, rue de Lille, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION		DEUXIÈME ÉDITION	
COMPRENANT		COMPRENANT	
1° Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures.	2° Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.	1° Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition.	2° Chaque mois, la double planche de Patrons;
UN AN : 14 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50		3° Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, colorée et imprimée sur papier de luxe.	UN AN : 25 FR. — SIX MOIS : 13 FR. 50. — TROIS MOIS : 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 25, rue de Lille, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur sous-signé.